



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.eu/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/haiti-la-reforme-des-services-d>

Haïti : La réforme des services d'eau potables et d'assainissement, l'Oieau accompagne l'Etat Haïtien pour relever le défi

Date de mise en ligne : 2009

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

OIEau

(Les Nouvelles - N°19 - Décembre 2008 - Janvier 2009)

Le Gouvernement de la République d'Haïti s'engage sur une profonde réforme légale et institutionnelle devant la nécessité de moderniser le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, de manière à permettre l'accès à l'eau et la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement. Une organisation rationnelle et plus souple des services d'eau et d'assainissement, plus proche des populations, optimisant les services et leurs coûts, est donc visée, en respectant les règles de bonne gouvernance.

Depuis septembre 2007, dans le cadre de la Loi sur l'eau actuellement à la signature du Parlement, et à la demande du Ministère Haïtien des Travaux Publics, des Transports et des Communications (MTPTC) en charge des services d'eau, l'OIEau a pour objectifs de fonder le futur modèle organisationnel des services, en tenant compte du nouveau principe triangulaire basé sur :

- ▶ la mise en place d'un régulateur au niveau de l'Etat qui assure la planification et la coordination du secteur,
- ▶ la décentralisation de la maîtrise d'ouvrage vers des OREPA (Offices Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement) qui seront les Autorités organisatrices régionales ; leurs périmètres de responsabilité sont à découper judicieusement dans l'étude et les modes de fonctionnement à déterminer,
- ▶ la diversification des modes de gestion des services sur le terrain, tant en matière d'eau potable que d'assainissement.

Le contexte est tel que les études menées sur l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et en milieu rural sont conduites en parallèle considérant la spécificité de ces zones. Après un état des lieux des services actuellement en place en 2007, des analyses techniques (dont la disponibilité des ressources et leur qualité), économiques et financières appropriées sont engagées pour dégager :

- * les schémas directeurs techniques d'approvisionnement et de distribution les plus adaptés, et de la même façon sur le plan de l'assainissement (réseaux collectifs urbains, assainissement non collectif et latrines en milieu rural ou périurbain, gestion des matières de vidanges et des excréta, etc.), tenant compte de la vulnérabilité des milieux récepteurs (eaux superficielles ou aquifères)
- * des balances aussi équilibrées que possible entre les recettes et les dépenses du secteur appuyées sur des modèles de tarification adaptés à la situation socio-économique, en planifiant les investissements nécessaires et en les priorisant,
- * des scénarii institutionnels d'organisations pertinentes entre chacun des acteurs du secteur, basés sur un cadre légal et durable,
- * les montages financiers optimaux au regard des plannings d'investissements à réaliser et en les inscrivant dans le temps (aides internationales, subventions, emprunts, péréquations, amortissements, etc.),
- * "le plan d'action" à venir des acteurs du secteur (dont les OREPA), basé sur les schémas directeurs sélectionnés pour Port-au-Prince, pour les zones rurales et semi-rurales, aussi bien sur le plan technique que financier.

En visant une finalisation en avril/mai 2008, les prestations sont réalisées de façon à offrir aux autorités Haïtiennes des stratégies "macro" variées et complémentaires dont il y aura lieu de montrer les avantages et les inconvénients, et les risques assortis ; celles-ci seront fondées sur des projections réalistes en matière de demande en eau et de disponibilité des ressources, tout en prenant en compte par exemple les risques de sécheresse tels qu'en 1997, et en minimisant les risques sanitaires.

L'OIEau, accompagné de CALIA Conseil, exécute cette étude en validant chacune des alternatives avec les

Autorités d'Haïti qui sélectionnent le ou les modèles globaux optimaux sur tout le territoire (urbain, périurbain et rural). Ces actions s'inscrivent dans un cadre de gestion et de fonctionnement harmonieuse entre les acteurs de l'eau haïtiens, et fixent notamment les périmètres d'action des OREPA dans les régions.